



**Union Syndicats Ecologie Equipement**

## **SPÉCIAL CADRAGE NATIONAL DIR**

Le point à la mi-janvier

Les discussions sur le projet de cadrage national ont repris... mais sur la question de la formation uniquement (voir le compte-rendu dans ce numéro). Sur ce thème plusieurs réunions sont programmées ; mais pas de nouvelle sur la poursuite de l'examen du projet. La finalisation du cadrage national prévu pour le début de la VH attendra la fin de celle-ci, si ce n'est pas le début de la prochaine !

La CFDT, qui s'investit de manière pragmatique et constructive, ne se satisfait pas de ce rythme, de la teneur des réunions où les débats s'éloignent du sujet.

Enfin, comment ne pas saisir l'occasion de cette information pour appeler à participer massivement à la journée d'action interprofessionnelle du 29 janvier, par la grève et la participation aux manifestations. C'est une action unitaire de l'ensemble des organisations syndicales, des confédérations comme des fédérations syndicales des fonctions publiques.

Il s'agit de dénoncer et de combattre dans cette action l'absence de négociations salariales et de maintien de notre pouvoir d'achat, les suppressions d'emplois, sans autre justification que le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, la mise en péril de nos missions et de l'avenir de nos services et d'obtenir la correction de ces mesures.

Il s'agit également de dénoncer dans notre ministère, les annonces budgétaires 2009 (suppressions d'emplois, faiblesse des crédits réservés aux mesures catégorielles et à l'action sociale), la révision générale des politiques publiques avec son cortège de délocalisations, de réorganisations sans projet lisible et compréhensible, sans méthode, sans concertation à la hauteur, sans cadrage des réflexions ni des garanties collectives qui se feront avec les conséquences habituelles (mobilités imposées, changements de fonctions, dégradation des conditions de vie).

**Le 29 janvier : une occasion de se faire entendre à ne pas rater pour changer tout cela et donner des signes clairs de notre contestation à ce gouvernement dont les politiques ne sont pas à la hauteur des attentes des citoyens et ne nous satisfont pas.**

Ministère de l'Équipement  
Union Syndicats Equipement Ecologie CFDT  
30 passage de l'Arche  
92055 Paris La Défense cedex  
tél : 01.40.81.24.00 - fax : 01.40.81.24.05  
Site internet : [www.ufe-cfdt.org](http://www.ufe-cfdt.org)

Permanent du secteur Exploitation  
Christian Fourcoul

portable 06.20.35.48.88  
E-Mail : [Chrisfourcoul@aol.com](mailto:Chrisfourcoul@aol.com)

## Représentants CFDT

Gwenaëlle Lhuilliere (chargée de Formation DIR Est) Francis Poujol (DIR Massif Central) Jean-Yves Seince (DIR Atlantique) Christian Fourcoual (USEE-CFDT)

Cette réunion s'inscrit dans le cadrage national (chapitre 6) toujours en cours de discussions.

A ce sujet, hormis la question de la formation, aucune autre réunion n'est fixée pour poursuivre l'élaboration du cadrage national ! A ce rythme, l'année 2009 suffira-t-elle pour boucler ce cadrage ?

Sur la formation, les documents nous ont été remis en séance ; Il s'agit des cahiers des charges : formation des agents d'exploitation (2006), projet de formation CEE (2006) formation de formateurs (2007) sensibilisation à la prévention des gestes suicidaires (2008) formations aux organisations de travail. Le contenu de ces documents n'a pas été abordé.

## **Que retenir de cette réunion ?**

L'essentiel des discussions a porté sur la clarification de l'ordre du jour, du périmètre de travail et sur les questions pertinentes posées par la CFDT dans sa déclaration (la CFDT a été la seule à en faire une)

Il en est ressorti la mise en place d'un chantier sur 5 thèmes qui répond pour l'essentiel à la déclaration CFDT avec, dans l'ordre de priorité :

- 1) Recrutement : modalités d'organisation, épreuves et PEC (préparation aux examens et concours) ;
- 2) Formation statutaire et post-recrutement : AE et AES. La CFDT a fait rajouter les vacataires.
- 3) Formation aux missions de l'exploitation de la route ;
- 4) Modalités d'organisation des formations : moyens humains, contraintes (éloignements, plannings ...), conditions matérielles (sites, déplacements...), et orientations nationales ;
- 5) Formation de la chaîne hiérarchique et autre personnel lié à l'exploitation (personnel administratif...).

Concernant notre demande de formation conjointe avec les autres intervenants de la route (sociétés d'autoroutes, forces de l'ordre, SDIS, entreprise de dépannage...) pour une meilleure coordination d'intervention, la DRH n'a pas fermé la porte, au contraire des autres organisations syndicales.

Les prochaines réunions :

Thème 1 : 27 janvier à 9h30

Thème 2 : 6 février à 9h

Autres thèmes : dates non fixées

A suivre....

## **Déclaration CFDT**

En DIR la formation est confrontée au problème de l'éloignement des centres et districts du siège du service. Cet éloignement peut être un frein à l'organisation d'actions de formation au regard des temps de déplacement nécessaires et des frais engagés, dans le respect des garanties minimales.

La formation doit donc se dérouler, autant que possible, au plus près des stagiaires. L'absence de site adéquat à la formation peut être résolue par la location de salle voire de complexe hôtelier.

Il faut pour cela former des formateurs locaux.

Autre frein à la formation, les horaires atypiques des agents à l'exploitation par rapport aux horaires « normaux » d'une formation.

Dans ce cas, des dispositions actées dans le règlement intérieur doivent permettre aux agents de participer aux formations par un aménagement du planning pour respecter les garanties minimales et sans perte de revenu.

Cela nous renvoie à la question des effectifs aujourd'hui insuffisants, à la question des moyens à mettre en œuvre en terme de déplacement, découcher notamment.

La formation doit être programmée suffisamment à l'avance et à des périodes données par exemple hors VH, pour ce qui concerne particulièrement l'exploitation

La commission locale de formation doit jouer pleinement son rôle et le plan de formation élaboré dans la concertation.

Aujourd'hui les cellules formation sont sous-dimensionnées, les missions augmentent (DIF, développement des compétences) il faut les renforcer.

Pour ce qui est du contenu des formations en plus de la formation de base (signalisation, premiers secours...):et sans être exhaustifs, quelques pistes

- Priorité de formation à tout nouvel agent recruté avant toute prise de poste à risque
- Connaissance de l'environnement professionnel, la DIR et ses missions, le MEEDDAT. Le ministère communique (Fil Info) mais rien ne remplace la formation sur le terrain.
- Formation de l'encadrement :
  - à l'organisation du travail, notamment non hebdomadaire
  - à la gestion du temps de travail (calcul cycle de travail)
  - au régime indemnitaire (calcul ISH...)
  - Formation aide à la décision (chef d'astreinte)
- Formation à l'hygiène de vie dans le cadre du travail posté (stress lié à l'urgence des situations)
- Formation élémentaire sur les langues étrangères (mots usuels)
- Formation sur la maîtrise de soi face aux agressions verbales ou physiques, gestion du stress
- Formation des personnels administratifs à la connaissance de l'exploitation, à son vocabulaire
- Formation à la communication en période de crise dans le cadre des Plans d'Interventions Interrégionaux et inter services (Sociétés d'Autoroutes, forces de gendarmerie, SDIS...)

Enfin le droit à la formation syndicale doit être reconnu, ainsi que le droit individuel à la formation tout au long de la vie. Ce dernier ne doit pas être un prétexte au refus par la hiérarchie de formation interne.

## REVALORISATION DU TAUX DE L'ISH DE NUIT

Taux à 50% en 2008

Taux à 70% en 2009

Le décret n° 2008-1352 du 18 décembre 2008 est enfin sorti ! il valide la valorisation du taux de l'ISH de nuit en deux étapes, actée dans le protocole DIR de 2007.

Le décret modifie le taux de bonification de la rémunération versée au titre des horaires décalés de nuit (entre 22 heures et sept heures).

Il correspondait à 30% depuis le 1er janvier 2006 ; il est fixé à 50% pour la période comprise entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2008 et passe à 70% à compter du 1er janvier 2009.

Effet rétro-actif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 (+ 20% pour le montant ISH heures de nuit 2008)

### ASSUREZ-VOUS DU PAIEMENT RETRO ACTIF

#### Taux actuels et revendications CFDT

Nature	Taux actuels	CFDT
ISH 1 <sup>ère</sup> part – vacation continue 6 h au moins en semaine	7,77 €	20 €
ISH 1 <sup>ère</sup> part – vacation continue 6 h au moins le week-end, un jour férié et pendant les heures de nuit	15,55 €	40 €
Heures décalées de 18 h à 22 h	10 %	20 %
Heures de samedi (à partir de vendredi 18 h)	10 %	66 %
Heures de dimanche (à partir du samedi 18 h et jusqu'au lundi 7 h)	20 %	66 %
Heures de jour férié (à partir de la veille à 18 h et jusqu'au lendemain 7 h)	50 %	100 %
Heures de nuit de 22 h à 7 h	70 %	100 %

A savoir :

– Ces taux se cumulent, par exemple une heure de nuit le dimanche de Pâques est bonifiée à 140 % (20 + 70 + 50) ;

– l'ISH est calculée au préalable par rapport à un cycle de travail ; c'est une indemnité forfaitaire, fixe, payée mensuellement, même en cas d'arrêt de travail, formation, absence autorisée. Si le service fait dans l'année est supérieur à la programmation, son montant est réévalué d'autant.

– L'indemnité de sujétions horaires peut également être versée pour des organisations temporaires lorsqu'elles comportent les sujétions mentionnées ci-dessus. Dans ces situations, l'indemnité de sujétions horaires conserve son caractère d'indemnité forfaitaire même si la période de versement est limitée.

### Bulletin d'adhésion à la CFDT

Nom/Prénom : .....

Grade : .....

Service : .....

Adhère à la CFDT à compter du : .....

Signature

à retourner auprès d'un militant CFDT ou à MEEDDAT – permanence CFDT  
30 passage de l'Arche – 92055 LA DEFENSE CEDEX